

29.01.2013 – 10:00 Uhr

L'AES exige des améliorations dans le projet de stratégie énergétique 2050

Aarau (ots) -

L'AES soutient l'orientation de la stratégie énergétique 2050 qui vise à renforcer l'efficacité énergétique et la durabilité. Le projet doit toutefois être révisé et étendu en des points essentiels. La production, le réseau et le stockage doivent être développés de manière coordonnée plutôt que par des mesures isolées. La solidarité au niveau des coûts dans le réseau électrique est de mise, et la promotion de l'efficacité énergétique globale doit avoir lieu en fonction du principe de causalité. Dans sa proposition alternative, l'AES exige des conventions d'objectifs en matière d'efficacité pour les PME plutôt que des taux d'économies d'énergie pour les fournisseurs d'électricité. Il faut débureaucratiser le système RPC et créer des incitations pour une production à partir d'énergies renouvelables en fonction de la demande, qui ne remettent pas en question le rôle de l'énergie hydraulique indigène. Il faut renoncer à toute promotion des énergies fossiles. A la place, l'AES revendique les mêmes instruments pour les installations à couplage chaleur-force et les centrales à gaz à cycle combiné.

L'AES soutient l'orientation de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et salue explicitement sa volonté de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, d'accélérer les procédures d'autorisation notamment dans le développement du réseau, ainsi que la prise en considération à parts égales des intérêts d'utilisation et de protection de l'environnement dans le cadre de l'utilisation renforcée des énergies renouvelables.

Améliorations revendiquées

La transformation de l'ensemble du système énergétique implique la prise en considération de tous les agents énergétiques ainsi que de tous les types d'applications par lesquels la Suisse s'alimente en électricité.

Revendications concrètes de l'AES:

- L'approvisionnement en électricité doit être garanti par un développement coordonné de la production, du réseau et du stockage. Actuellement, ce cadre réglementaire intégral fait défaut, ce qui porte atteinte à la sécurité d'investissement.
- Les coûts du réseau électrique doivent être supportés de manière solidaire. Une redistribution des coûts et la discrimination de certains groupes de consommateurs doivent être évitées.
- L'efficacité énergétique globale doit être soutenue selon le principe de causalité. Les mesures de l'AES et des fournisseurs d'électricité qui ont fait leurs preuves doivent être poursuivies et développées. Les conventions d'objectifs doivent être étendues aux PME.
- Il faut débureaucratiser le système RPC et remplacer la promotion selon le principe «produce and forget» par des incitations pour une production à partir d'énergies renouvelables en fonction de la demande. Doit être soutenu par la RPC tout type de production qui d'une part, s'oriente en fonction de la demande variable dans le temps et d'autre part, génère le plus de kilowattheures par franc de promotion. L'AES exige un système de promotion simple, transparent et efficient et avant tout la réduction du nombre de taux de promotion.
- Pour des questions de politique climatique, l'AES s'exprime contre le subventionnement des énergies fossiles et exige les mêmes instruments pour le couplage chaleur-force et les centrales à gaz à cycle combiné.

Proposition alternative de l'AES au modèle de taux d'économies d'énergie

L'efficacité énergétique doit être augmentée en poursuivant et en adaptant les instruments actuels qui ont fait leurs preuves et qui se basent sur le principe de causalité. Les conventions d'objectifs éprouvées doivent être étendues au domaine électrique des PME: les entreprises ayant une consommation entre 100 et 500 mégawattheures par an doivent s'engager à réduire leur consommation d'énergie. L'AES propose également des consignes de maintenance pour les appareils grands consommateurs d'énergie basées sur les consignes de maintenance pour les chauffages et les véhicules automobiles (test antipollution). Il convient par exemple de penser à optimiser le rendement au niveau des réglages de l'appareil, à remplacer les pièces mécaniques et joints

usés, mais aussi à vérifier l'état de propreté et l'entretien.

Par ailleurs, l'AES relève l'importance d'un accord sur l'électricité avec l'UE en vue d'un approvisionnement en électricité suffisant et fiable. Elle invite les politiciens à s'engager pour un traitement rapide du dossier étant donné que le marché intérieur de l'UE entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2014.

L'AES continuera à collaborer de manière constructive à la concrétisation de la nouvelle politique énergétique. Elle s'est déjà engagée dans ce sens au cours des derniers mois en mettant sur pied l'étude détaillée «Scénarios pour l'approvisionnement électrique du futur» et en collaborant activement au sein des groupes de travail de la Confédération.

Contact:

Dorothea Tiefenauer
Tél.: +41/62/825'25'24
Mobile: +41/79/642'11'41
E-Mail: dorothea.tiefenauer@strom.ch

Céline Reymond
Tél.: +41/21/310'30'23
Mobile: +41/79/412'97'23
E-Mail: celine.reymond@electricite.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100731967> abgerufen werden.